

Analyse argumentative 4 – le cas Elisabeth Badinter

On trouvera ici l'analyse de deux textes, l'un a été publié dans Le Nouvel Observateur, l'autre est une intervention devant l'Assemblée nationale française concernant le port du voile intégral.

Adresse à celles qui portent volontairement la Burqa, publié dans Le Nouvel observateur, n° 2331, jeudi 9 juillet 2009, http://archives-lepost.huffingtonpost.fr/article/2010/02/01/1917208_message-d-elisabeth-badinter-a-celles-qui-portent-volontairement-la-burqa.html)

« Après que les plus hautes autorités religieuses musulmanes ont déclaré que les vêtements qui recouvrent la totalité du corps et du visage ne relèvent pas du commandement religieux mais de la tradition, wahhabite (Arabie Saoudite) pour l'un, pachtoune (Afghanistan/Pakistan pour l'autre) allez-vous continuer à cacher l'intégralité de votre visage ? Ainsi dissimulée au regard d'autrui, vous devez bien vous rendre compte que vous suscitez la défiance et la peur, des enfants comme des adultes. Sommes nous à ce point méprisables et impurs à vos yeux pour que vous nous refusiez tout contact, toute relation, et jusqu'à la connivence d'un sourire ? Dans une démocratie moderne, où l'on tente d'instaurer transparence et égalité des sexes, vous nous signifiez brutalement que tout ceci n'est pas votre affaire, que les relations avec les autres ne vous concernent pas et que nos combats ne sont pas les vôtres. Alors, je m'interroge : pourquoi ne pas gagner les terres saoudiennes ou afghanes où nul ne vous demandera de montrer votre visage, où vos filles seront voilées à leur tour, où votre époux pourra être polygame et vous répudier quand bon lui semble, ce qui fait tant souffrir nombre de femmes là bas ? En vérité, vous utilisez les libertés démocratiques pour les retourner contre la démocratie. Subversion, provocation ou ignorance, le scandale est moins l'offense de votre rejet que la gifle que vous adressez à toutes vos soeurs opprimées qui, elles, risquent la mort pour jouir enfin des libertés que vous méprisez. C'est aujourd'hui votre choix, mais qui sait si demain vous ne serez pas heureuse de pouvoir en changer. Elles ne le peuvent pas... Pensez-y. »

Analysons les arguments.

D'abord, Madame Badinter fait référence à une déclaration des « plus hautes autorités religieuses musulmanes ». C'est un argument d'autorité, mais est-il légitime, voire réel ? En effet, contrairement à ce qui se fait dans le catholicisme, il n'existe pas d'autorité hiérarchiquement supérieure, ultime et reconnue par tous les musulmans en islam. Badinter fait preuve soit d'incompétence (elle ne comprend absolument la logique de l'islam), soit de malhonnêteté (elle comprend la logique de l'islam mais fait croire aux lecteurs qu'il en va autrement), soit de maladresse (elle croit sincèrement à une autorité, qu'elle ne cite pas, mais cette autorité n'est pas reconnue par les femmes à qui elle s'adresse et qu'elle prétend tenter de convaincre d'abandonner le voile). Il s'agit ici d'un **argument d'autorité abusif** et/ou d'un **sophisme culturel** puisque Badinter fait référence à un cadre religieux qui n'est pas le cadre musulman.

Ajoutons que la question qu'elle pose dans la première phrase implique un raisonnement valide mais à la condition que deux présomptions soient vraies :

- les femmes qui portent volontairement le voile intégral en France le font pour des raisons strictement religieuses, à l'exclusion de toute autre;
- elles ne sont pas de tradition wahhabite ou pachtoune.

Il faudrait, en écoutant ces femmes, pouvoir être sûr que c'est bien le cas. Notons au passage la confusion – qui ici est aussi un **sophisme de définition** – autour du terme « tradition » : le terme pachtoune renvoie à une ethnie, le terme wahhabite renvoie à un courant religieux (et à une certaine autorité religieuse, justement) développé au sein d'une ethnie.

Le second argument renvoie à l'effet du vêtement sur les gens : il fait peur. Autrement dit, les femmes voilées ne doivent pas porter ce vêtement parce que les autres ne l'apprécient pas. C'est un argument exactement équivalent à : « ne portez pas de minijupes car ils y a des hommes que cela excite ». C'est à la foi un **appel au conformisme** (est bien ce qui est bien considéré par les autres/la majorité/la culture, etc.) De plus, s'il faut supprimer tout ce qui fait peur aux gens, il faut à peu près tout supprimer parce que tout le monde a toujours peur de quelque chose. Peut-on

reprocher une impression subjective à celui qui ne la provoque pas volontairement ? Par exemple si je porte la barbe et que des gens qui ont vu des assassins de Daech égorger de pauvres types ont peur de moi, suis-je en tort ? Badinter transforme une causalité (le voile est la cause accidentelle de la peur, celle-ci venant essentiellement d'un manque d'habitude devant le phénomène, de la connotation culturelle de l'absence de visage) en une responsabilité (les femmes voilées sont la cause de la peur). On pourrait, à la rigueur, considérer ce **sophisme de fausse causalité** qui mène à une imputation de responsabilité comme acceptable si et seulement si Badinter pouvait prouver que le *but* des femmes voilées est de faire peur aux enfants.

La phrase suivante alourdit la faute des femmes voilées en alléguant que si elles se voilent c'est pour éviter tout contact et toute relation, et que les gens sont impurs et méprisables. C'est un reproche que l'on retrouve dans son intervention devant l'assemblée nationale dans le cadre du débat sur le voile intégral et qui devient un sophisme lorsqu'il est utilisé pour éléger contre le voile. Plusieurs remarques doivent être faites sur ce qui est, ici, davantage un reproche qu'un argument.

- (1) nul n'a obligation d'entrer en contact ou en relation avec quiconque;
- (2) le choix des gens avec lesquels on souhaite entrer en relation ou en contact n'implique pas que l'on n'entre en contact avec personne (et quand bien même...);
- (3) entrer en relation ou en contact n'implique pas nécessairement de voir ou de montrer son visage, sauf certaines circonstances régies par la loi (contrôle d'identité, élaboration des documents administratifs, situations professionnelles, scolaires et sportives, nécessité de sécurité au travail, etc.);
- (4) une personne, une personnalité ne se réduit pas à son visage;
- (5) chacun conditionne la manière qu'il a d'entrer en contact avec les gens, à chacun de l'accepter ou non;
- (6) ce n'est pas parce que l'on est dans un espace public que l'on ne dispose plus de sa vie privée, c'est-à-dire de sa capacité d'échanger ou non des informations à son propos (fussent-elles son visage) : chacun truque, trompe et modifie son image de soi (par des artifices, du maquillage ou des lunettes de soleil, etc.).

On peut bien sûr regretter de ne pas voir son interlocuteur et d'avoir une communication restreinte avec lui (surtout quand on sait que 80% de la communication est non verbale), mais ce n'est ni une affaire d'Etat, ni une affaire de principe : juste une perception personnelle.

Or, précisément, c'est vers une affaire d'Etat et de principes que bascule soudain l'argumentation de Badinter. On apprend d'abord que la démocratie assure l'égalité et la « transparence » des sexes. Si la première valeur a une multiplicité de sens, la seconde est, pour ce qui me concerne, inédite et incompréhensible...

« **M. André Gerin, président.** Nous avons le plaisir de recevoir Mme Élisabeth Badinter, écrivain et philosophe, que je remercie de sa présence parmi nous. Vous avez, Madame, contribué de manière originale au débat sur la condition des femmes et le féminisme. Vous vous êtes aussi signalée par la vigueur de vos propos dans un article relatif au port du voile intégral paru en juillet dernier dans le *Nouvel Observateur*. Vous adressant directement aux femmes qui en revendiquent et en justifient le port, vous leur reprochiez, en effet, d'utiliser les libertés démocratiques pour les retourner contre la démocratie, un argument qui ne pouvait qu'appeler notre attention. Avant de vous donner la parole, je tiens à souligner avec la plus grande netteté que, contrairement à ce que laissent entendre ceux qui souhaitent discréditer nos travaux en les disant inutiles ou en prétendant que tout est déjà décidé, l'éventuelle interdiction par la loi du port du voile intégral n'est pas l'objet *a priori* de notre mission d'information, qui, représentative de l'ensemble des composantes politiques de notre assemblée, a une approche toute républicaine de ce débat.

Mme Élisabeth Badinter. Je commencerai par rappeler un souvenir qui nous est sans doute commun : le choc ressenti la première fois que nous avons vu à la télévision, il y a à peine dix ans, les femmes fantômes d'Afghanistan. L'image de ces femmes enfermées dans leur *burqa*, un mot qui nous était à l'époque inconnu, est à tout jamais liée aux talibans, à la lapidation, à l'interdiction de l'école pour les fillettes, en bref à la pire condition féminine du globe – et, en ce domaine, la concurrence est féroce. Je n'aurais pas été plus choquée si j'avais vu des hommes promener leur femme en laisse.

Qui pouvait penser alors que des femmes oseraient revendiquer de se promener dans cette tenue dans les villes françaises ou que des hommes pourraient contraindre des femmes à la porter ? Franchement, personne. Qui pouvait penser alors que nous serions réunis aujourd'hui en nous demandant : que faire ? Quel que soit le nombre de femmes – 300 ou 3 000 – qui dissimulent leur visage en France, force est de constater qu'il n'y en avait pas une seule il y a quelques années, et le nombre ne fait rien à l'affaire. N'y en aurait-il qu'une qu'il faudrait se poser la question des principes ainsi remis en cause. Or, il s'agit précisément des idéaux du triptyque républicain : le port du voile intégral piétine littéralement les principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Je ne m'appesantirai pas sur le principe bafoué de l'égalité des sexes, évoqué de nombreuses fois en tous lieux. À mes yeux, il n'est pas négociable, mais j'observe qu'il existe de l'égalité des sexes deux appréhensions opposées. L'une, la nôtre, celle des démocraties, est celle que l'on retrouve dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et que l'on peut résumer en quatre mots : mêmes droits, mêmes devoirs. Ici, la notion abstraite d'humanité l'emporte sur les différences biologiques, notamment sur la différence sexuelle. Puis il y a l'autre, celle des obscurantistes, celle aussi dont ont usé certains démocrates sincères, les naturalistes. Pour eux, droits et devoirs différent selon les sexes ; les sexes sont égaux dans leurs différences. C'est le modèle de la complémentarité des sexes, où l'un est ce que l'autre n'est pas. L'idée fédératrice d'une humanité commune, d'une citoyenneté abstraite, n'a plus cours. Nos droits et nos devoirs sont différents, mais ils seraient équivalents. C'est une conception que j'ai toujours combattue, y compris quand c'était à l'avantage des femmes, par exemple lors du débat sur la parité.

S'agissant du principe de liberté auquel font appel certaines femmes qui portent le voile intégral, je souligne qu'à côté des « revendicatrices » qui s'expriment volontiers dans les médias, il y a toutes les autres, les soumises, les bâillonnées, celles que l'on ne pourra jamais entendre et en tout cas jamais entendre se plaindre. Autant dire que, déjà, les dés sont pipés : comme seules les premières s'expriment, on oublie les autres, on fait comme si elles n'existaient pas. J'ai même entendu dire au cours d'un débat que s'il en existe, de ces femmes opprimées, « elles n'ont qu'à s'adresser aux services sociaux ». La belle blague ! Comme si elles pouvaient effectivement aller se plaindre aux services sociaux – qui, d'ailleurs, n'en pourraient mais ! N'y aurait-il que très peu de femmes contraintes par leurs proches ou par des religieux radicaux qu'il faudrait leur porter secours. C'est à elles qu'il faut penser, et qu'il faut donner les moyens légaux de se libérer.

Venons-en aux « revendicatrices », qui en appellent à deux de nos libertés démocratiques : la liberté de se vêtir comme on le souhaite et la liberté de conscience. Personne

ne songe à les empêcher de mettre les vêtements qu'elles veulent où elles veulent. Mais le visage n'est pas le corps et il n'y a pas, dans la civilisation occidentale, de vêtement du visage. Par ailleurs, la liberté qu'elles invoquent pour elles est complètement bafouée dans les banlieues pour celles qui sont nos sœurs, nos filles, et qui veulent vivre comme tout le monde. Vous le savez fort bien, de trop nombreuses jeunes filles sont interdites, en France, de robe et de jupe. Que fait-on pour elles ? Que fait-on pour que soit respectée, pour ce qui les concerne, la liberté de se vêtir comme elles l'entendent ? Ces jeunes filles sont déjà soumises à de multiples pressions de la part de leur environnement familial et social visant à ce qu'elles cachent leur corps sous des survêtements informes, sous peine d'être traitées de « putes » et pour éviter des agressions physiques.

Même si, à mes yeux, il y a une différence entre voile, *niqab* et *burqa*, comment ne pas comprendre que la multiplication du nombre de jeunes filles qui portent le voile a un impact croissant sur celles qui ne veulent pas le porter, et pour lesquelles le refus devient de plus en plus difficile ? Je me suis trouvée un jour avec Sihem Habchi, que vous venez d'entendre, au collège Françoise-Dolto, à Paris, là où avait été tourné le film *Entre les murs*, pour y engager un dialogue avec les collégiens, après que le film *La journée de la jupe* leur eut été projeté. Une poignée seulement des collégiennes présentes portait une jupe. Alors que, me tournant vers l'une des autres, d'origine maghrébine, je lui faisais valoir qu'elle pourrait en faire autant, j'ai entendu une réponse qui m'a épouvantée : « Les Françaises le peuvent, mais pas les Arabes ». Assis à ses côtés, un adolescent âgé sans doute de 14 ans a ajouté : « Chez nous, on met le voile, pas la jupe »...

Si, donc, on laisse le voile intégral se banaliser, il deviendra peu à peu, inévitablement, l'uniforme de la suprême pureté que l'on réclamera des jeunes filles et, à son tour, il gagnera progressivement des adeptes au sein des milieux les plus traditionnels où, évidemment, les jeunes filles ignorent leurs droits. Pour dire les choses brutalement, on prend la voie du : « la *burqa*, c'est mieux que le voile » – et alors il sera toujours plus difficile aux jeunes filles concernées de dire « non » au voile et de lui préférer la jupe. Or, si nous avons une liberté de se vêtir à défendre, c'est celle-là.

Au passage, à ceux qui disent que c'est à la loi du 15 mars 2004 « encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics » que l'on devrait la démultiplication des femmes voilées dans l'espace public, je leur dis qu'ils se trompent. Dans tous les États d'Europe on observe l'augmentation massive du port du voile alors même que ces pays ignorent la loi de 2004 et, dans les pays du Maghreb, on est frappé de voir chaque année des femmes voilées en nombre toujours plus grand – et de plus en plus rigoureusement voilées.

Les femmes sont instrumentalisées pour être l'étendard bien visible de l'offensive intégriste, des intégristes en tous points hostiles aux principes démocratiques de l'Occident et en particulier à l'égalité des sexes. Face à cela, devons-vous détourner le regard, mettre un mouchoir sur les principes chèrement acquis qui fondent notre « vivre ensemble » ?

Je rappellerai ensuite que, contrairement à ce qui se passe dans les pays anglo-saxons, la liberté de conscience et d'expression n'est pas complète en France. Nous combattons les idéologies destructrices que sont, par exemple, le nazisme, le racisme, l'antisémitisme. Nous combattons toutes les idéologies qui portent atteinte à la dignité humaine. Nous luttons contre les sectes qui, elles aussi, en appellent à la liberté de conscience, car nous considérons précisément qu'elles embrigadent les esprits, lesquels en perdent leur liberté de penser. D'ailleurs, tous ceux qui parviennent à s'arracher aux griffes des sectes reconnaissent ensuite qu'en leur sein ils n'avaient plus de volonté propre.

Or, le port du voile intégral est l'étendard des salafistes, considérés comme une secte offensive par la plupart des musulmans. Pourquoi ferions-nous une exception pour cette secte-là, qui prône une servitude volontaire conduisant à une sorte d'auto-mutilation civile par invisibilité sociale ? On aurait tort de comparer les femmes revêtues du voile intégral aux nonnes cloîtrées d'antan, car si ces religieuses étaient recluses et invisibles aux autres, les femmes dont nous parlons aujourd'hui sont souvent mariées, parfois mères de famille, et elles entendent s'imposer dans l'espace public sans identité, sans corps, sans peau, bref en ayant pris soin d'effacer tous les signes de

l'humanité.

Je tiens enfin à souligner combien le port du voile intégral est contraire au principe de fraternité – ce principe fondamental auquel on a si peu souvent l'occasion de se référer – et, au-delà, au principe de civilité, du rapport à l'autre. Porter le voile intégral, c'est refuser absolument d'entrer en contact avec autrui ou, plus exactement, refuser la réciprocité : la femme ainsi vêtue s'arroge le droit de me voir mais me refuse le droit de la voir. Outre la violence symbolique de cette non-réciprocité, je ne peux m'empêcher d'y voir l'expression d'une contradiction pathologique : d'une part, on refuse de montrer son visage au prétexte que l'on ne veut pas être l'objet de regards impurs – incidemment, c'est avoir une singulière vision des hommes que de penser que tout homme regardant une femme ne pense qu'à la violer –, d'autre part, on se livre à une véritable exhibition de soi, tout le monde fixant cet objet non identifié. En suscitant ainsi la curiosité, on attire des regards que l'on n'attirait peut-être pas quand on allait à visage découvert – bref, on devient un objet de fantasme.

Dans cette possibilité d'être regardée sans être vue et de regarder l'autre sans qu'il puisse vous voir, je perçois la satisfaction d'une triple jouissance perverse : la jouissance de la toute-puissance sur l'autre, la jouissance de l'exhibitionnisme et la jouissance du voyeurisme. Aussi, quand j'entends certaines femmes expliquer qu'ainsi vêtues elles se sentent mieux et qu'elles se sentent protégées – mais de quoi ? –, je veux bien les croire, mais je pense qu'il s'agit de femmes très malades et je ne crois pas que nous ayons à nous déterminer en fonction de leur pathologie.

En conclusion, il nous faut choisir entre deux libertés invoquées : doit-on respecter la liberté de se couvrir le visage en considérant que le voile intégral est un vêtement comme un autre, ou devons-nous au contraire protéger la liberté des plus faibles, celles qui n'ont pas le droit à la parole et qui, *de facto*, n'ont déjà plus le droit de se vêtir comme elles l'entendent ? Pour ma part, je ne vois pas dans le voile intégral un vêtement comme un autre et je considère que son port marque une rupture du pacte social, un refus d'intégration et un refus du dialogue et de la démocratie.

Enfin, si l'on ne fait rien, on abandonnera à leur sort toutes celles qui ne rêvent que de vivre comme tout le monde mais qui sont de plus en plus pressées de se soumettre au pouvoir religieux ou, pire encore, aux traditions. Nous avons toujours trop attendu pour lutter contre des pratiques traditionnelles insupportables, telles la polygamie ou l'excision. Nous devons rompre avec cette attitude relativiste, paresseuse et bien-pensante selon laquelle toutes les traditions sont respectables, alors qu'elles ne sont pas toutes respectables. Comme Descartes, mon maître, je suis profondément convaincue que nous devons nous plier aux us et coutumes du pays dans lequel nous vivons. On peut certes les faire évoluer, mais cela doit être collectivement et dans le respect du triptyque républicain.

M. André Gerin, président. Je vous remercie, Madame, pour ces propos percutants, par lesquels vous avez mis en lumière un défi de civilisation et d'humanité.

M. Jean Glavany. Je m'associe à ces remerciements. J'ai été particulièrement frappé par la partie de votre exposé traitant du visage, de la visibilité et de la non-réciprocité et je souhaite que notre mission se penche assidûment sur ces questions qui ont, outre leur contenu philosophique, des aspects sociaux et juridiques.

J'ai été tout aussi intéressé par l'insistance avec laquelle vous appelez à combattre ouvertement l'idéologie talibane, comme nous luttons ouvertement contre les autres idéologies qui nient la dignité humaine. À cet égard, il serait particulièrement utile que notre président fasse diffuser aux membres de la mission les documents distribués par les talibans après leur arrivée au pouvoir en Afghanistan, dans lesquels ils indiquaient quels seraient désormais les droits et les devoirs des femmes. La lecture de ces écrits édifiants justifie à elle seule l'obligation de combattre ouvertement cette idéologie, comme vous nous y avez incités.

M. Lionnel Luca. Vous considérez donc, Madame, que le voile intégral n'est pas un vêtement. C'est un point de vue d'un intérêt tout particulier au moment où le commissaire à la diversité et à l'égalité des chances s'autorise à dire que notre mission serait sans utilité et propre à semer la confusion, au motif que chacun a le droit de se vêtir comme il l'entend. J'ai aussi retenu de vos propos l'arrogance profondément inégalitaire qu'il y a à se donner le droit de voir sans être vue.

Ces questions nous ramènent à la première des auditions que nous avons tenues, au cours de laquelle il nous a été dit que le *Coran* ne prescrit pas le port du voile intégral et qu'il s'agit d'une

tradition pachtoune antérieure à l'islam. Quant au *niqab*, c'est, nous a-t-on expliqué, une invention des salafistes, d'une secte donc, comme vous l'avez justement relevé, qui prétend en revenir aux sources de l'islam, dans une version intégriste. Pourriez-vous préciser ce que vous entendez quand vous dites à ce sujet que le port du voile intégral est « l'étendard des salafistes ? »

M. Jacques Myard. On imagine effectivement mal Jeanne Hachette conduire des guerriers revêtue d'un voile intégral. Le problème est que nous parlons de deux civilisations qui n'ont pas le même rapport au corps. Alors que la statuaire gréco-romaine égrène une série de nus, hommes et femmes, dans l'autre optique on cache le corps, quel qu'il soit. Pourriez-vous nous dire quelles conséquences cela emporte en matière d'égalité des sexes ?

M. Christian Bataille. Je vous remercie, Madame, d'avoir brillamment défini ce qu'est le voile intégral et souligné qu'il ne s'agit pas d'un vêtement comme un autre, contrairement à ce qu'avancent certains en insistant sur le fait qu'après tout chacun est libre de se vêtir comme il l'entend. Vous avez démontré que la *burqa* porte des valeurs contraires à celles qui fondent notre république, héritière des Lumières. Mais vous n'avez rien dit du

« libéralisme civique ». Pourtant, le problème se pose, et Mme Sihem Habchi, que nous avons entendue ce matin, a stigmatisé devant nous le laisser-faire des autorités britanniques qui ont laissé se développer le port du voile intégral. Face à l'agression que les extrémistes salafistes vont faire subir à nos sociétés, cette approche n'est-elle pas dépassée ?

Mme Élisabeth Badinter. N'étant pas une spécialiste de l'islam, je n'ai pas qualité pour traiter rigoureusement de ses rapports avec le salafisme. Ce que j'en ai dit correspond à ce que j'ai entendu en dire M. Boubakeur et d'autres hautes autorités religieuses musulmanes, à savoir que le port de la *burqa* n'est pas un commandement religieux mais une tradition et qu'un travail pédagogique s'impose pour le faire savoir. J'ai d'ailleurs fondé un grand espoir sur ces déclarations, considérant que si les autorités religieuses musulmanes les plus qualifiées prenaient les choses en mains, tout allait s'arranger. J'ignore où elles en sont exactement, mais j'ai le sentiment que les choses sont difficiles et que, dans le même temps, de nombreux blogs d'ici et d'ailleurs s'attachent à enraciner l'idée que l'on serait en train de stigmatiser la communauté musulmane.

S'agissant du rapport au corps, les conceptions sont en effet différentes mais nous n'avons pas à nous laisser imposer une conception qui n'est pas la nôtre. Or aujourd'hui déjà, en France, des jeunes filles n'ont plus vraiment la liberté de se vêtir comme elles le veulent et, peu à peu, toutes leurs libertés sont grignotées les unes après les autres : elles doivent se cacher pour aller consulter au Planning familial ; prendre la pilule leur est pratiquement impossible sauf à cacher la plaquette dans l'escalier...

Le libéralisme compris comme un droit infini à la liberté d'expression, tel qu'il existe en Angleterre ou aux États-Unis, où l'on peut défiler en arborant des insignes nazis, et bien non, ne vaut pas en France même si je suis de celles et de ceux qui n'aiment pas que l'on étouffe la liberté d'expression – ce qui m'a poussée à signer la pétition « Liberté pour l'Histoire », lancée par Pierre Nora – et même si je pense que l'on doit pouvoir dire des choses y compris lorsqu'elles ne sont pas politiquement correctes. Cela étant, contrairement à la France, ni le Royaume-Uni ni les États-Unis n'ont été occupés. Notre histoire est différente et je considère que l'on doit poser des limites – les plus larges possibles – à la liberté d'expression, pour éviter que les esprits les moins critiques ne succombent à des idéologies indignes. Le plus important est de faire ce que nous pouvons pour ne pas laisser se répandre des poisons terribles. Or, il faut être sourd et aveugle pour ne pas se rendre compte qu'une offensive est en cours et que l'on veut voir si nous allons céder.

Au risque de vous fâcher, Monsieur Glavany, car vous étiez aux affaires à l'époque, je rappellerai qu'à l'automne 1989 paraissait le manifeste *Profs, ne capitulons pas*, un appel cosigné par cinq intellectuels, dont j'étais. Pourquoi ? Parce que M. Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, avait déclaré que les chefs d'établissement devaient établir un dialogue avec les parents et les jeunes concernés pour les convaincre de renoncer au port de signes religieux ; mais il ajoutait que si ces discussions échouaient, les enfants devaient être accueillis dans les établissements publics. Il y eut – vous vous en souvenez sans doute – un grand débat national à ce sujet. Vingt ans plus tard, j'ai la faiblesse de croire que, si le phénomène n'est pas exactement le même, nous recommençons la même chose qu'à l'époque et surtout que si nous avons dit alors fermement à trois jeunes filles manipulées par des intégristes « nous n'accepterons jamais ça »,

tout ce serait arrêté. Je n'aimerais donc pas que les réactions soient les mêmes qu'il y a deux décennies même si elles sont louables car motivées par l'idée de tolérance. Mais, parce que nous avons été tétanisés à l'idée que nous risquons d'être intolérants, nous avons alors toléré l'intolérable.

Si nous avons fait nôtre la conception anglaise, les jeunes filles seraient entrées voilées en masse dans les établissements d'enseignement et il n'y aurait quasiment plus aujourd'hui dans les banlieues que des jeunes filles portant des signes religieux. Cela étant, quinze années se sont écoulées entre 1989 et 2004 ; nous avons attendu trop longtemps pour adopter une loi mettant les choses au clair à ce sujet. Je ne suis ni juriste ni politique, et mon propos n'est pas de faire une analogie avec une loi relative au port de la *burqa*. Ce qui me tient à cœur, c'est que les plus hautes autorités politiques rappellent à l'ensemble du peuple français que non, nous ne voulons pas de cela.

Mme George Pau-Langevin. L'élévation de vos propos suscite l'admiration. Vous avez souligné à juste titre que l'on ne saurait assimiler cette pathologie ou cette idéologie sectaire à l'islam ; nous en sommes convaincus, et il me paraît que nous devrions axer nos travaux sur la pathologie dans le rapport à autrui que vous avez si bien décrite.

Vous avez évoqué votre visite dans un collège du 20^e arrondissement de Paris. À ce sujet, plusieurs questions se posent. Ce qui nous inquiète est de ne pas savoir comment lutter efficacement contre des comportements et une idéologie sectaires qui se répandent parmi des jeunes qui ont grandi en France et qui, comme tels, ont eu accès à l'enseignement des valeurs issues des Lumières. Quand, selon vous, des dysfonctionnements se sont-ils produits dans la transmission des valeurs républicaines ? Comment faire pour rectifier le tir et éviter que des jeunes gens ne soient séduits par une idéologie rétrograde ?

Élue du 20^e arrondissement, je ne pense pas que les conceptions des collégiens du collège Françoise-Dolto soient réductibles aux phrases que vous avez citées. Mais ce collège, comme d'autres de l'arrondissement, se sont transformés en établissements d'exclusion. Certaines familles ont décidé de scolariser leurs enfants ailleurs et les collégiens qui demeurent entre eux se sentent relégués. N'y a-t-il pas quelque chose à faire à ce sujet aussi ?

Enfin, quelles sont les différences entre la conception de la pudeur en France au XIX^e siècle – époque à laquelle les femmes sortaient très couvertes – et les exigences actuelles de l'islam à ce sujet ?

M. Pierre Cardo. J'ai beaucoup apprécié, Madame Badinter, une bonne partie de vos analyses. Ma conviction est que l'on assiste à un combat contre les valeurs de l'Occident, la méthode choisie à cette fin étant d'utiliser l'islam, en en déformant probablement les principes. Je partage sans réserve l'appréciation que vous portez sur l'inégalité dans le rapport à autrui induite par le port de la *burqa* et je pense, comme mes collègues, que là devra être notre angle d'approche. Pour autant, cette question ne représente que le sommet de l'iceberg. Après que nous l'aurons réglée, si nous y parvenons, quelles autres lignes de conduite devons-nous adopter pour venir en aide à toutes ces femmes qui, comme vous l'avez souligné, ne s'expriment pas et qui sont dans l'incapacité complète de s'adresser aux services sociaux ou à la police ? Au-delà du port du voile intégral, quel devrait être, selon vous, le rôle du politique ? Comment s'attaquer au problème de fond ?

— 339 —

Mme Sandrine Mazetier. Après avoir, dans votre remarquable exposé, insisté sur l'irréfragable triptyque républicain, vous avez utilement rappelé, Madame, qu'il existe deux conceptions de l'égalité et que nous ne devons pas transiger. La nôtre, qui institue l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes par indifférence aux sexes, doit être préservée. L'autre, qui sépare hommes et femmes en deux ensembles égaux mais irrémédiablement différents, si elle est récusée, doit l'être en tous temps et en tous lieux.

Vous avez aussi expliqué que la *burqa* n'a pas de lien particulier avec l'islam. Cela étant, toutes les religions n'ont-elles pas un problème avec le rapport au corps, en ce siècle encore ? Toutes les religions n'oppriment-elles pas les corps, ne les cachent-elles pas ? Que penser, par exemple, de la vague d'incitation à la préservation de la virginité jusqu'au mariage aux États-Unis ? En d'autres termes, le soin mis avec raison à ne pas stigmatiser l'islam n'a-t-il pas pour conséquence une grande bienveillance à l'égard des religions dans leur ensemble, alors que toutes entretiennent de

difficiles relations au corps, singulièrement au corps des femmes ?

Enfin, le mouvement de retour à la pudeur, à la décence, n'est-il pas à mettre en relation, en France, avec le rejet contemporain des idées de mai 1968, qui étaient aussi celles de la liberté des corps ?

Mme Arlette Grosskost. Votre exposé, Madame Badinter, était particulièrement intéressant. La République, c'est la pluralité et la fraternité. Mais la République est une et indivisible. Or je crains que la question qui nous occupe ne traduise en réalité le fait qu'une identité musulmane entend s'imposer à l'identité française. Disant cela, je ne stigmatise pas l'islam mais une interprétation très particulière du droit à la différence qui donnerait le droit à la contrainte. Le vrai problème est là. Comment, alors, aller plus loin ? On parle d'enseigner le fait religieux à l'école, ce qui me semble une excellente chose car cela augmentera la tolérance, le respect mutuel et la connaissance d'autrui. Mais ne doit-on pas, parallèlement, inscrire dans les programmes scolaires le rappel des principes républicains et en finir ainsi avec un certain laxisme à cet égard ?

Mme Élisabeth Badinter. La maîtrise de leur corps par les femmes implique aussi la liberté de se vêtir – et de se dévêtir – comme elles l'entendent. C'est en France un acquis récent, qui a conduit à jeter momentanément par-dessus les moulins l'idée de pudeur. Je comprends que cela puisse choquer, mais je pense que l'on est près d'assister à un retour de balancier et à des comportements plus équilibrés. Cela étant, l'argument de la pudeur est incompréhensible pour ce qui concerne le visage, car point n'est besoin d'être vêtue comme une Afghane ou comme une Saoudienne pour avoir une tenue correcte. Aussi, je ne pense pas qu'il soit bon d'invoquer la pudeur pour justifier le recours au voile intégral, car on peut être parfaitement pudique sans aller jusque là.

S'agissant des orientations politiques souhaitables pour ce qui concerne les femmes qui ne peuvent s'exprimer, le travail à faire est considérable car les personnes qui vivent en France ou qui souhaitent s'y installer entendent des autorités deux discours différents. Je vous donnerai un exemple de cette situation. J'ai une profonde admiration pour la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) qui accomplit un travail remarquable, mais j'ai exprimé mon profond désaccord avec l'un de ses avis. Des femmes étaient arrivées en France qui portaient une *burqa* et qui devaient, pour faciliter leur intégration, suivre des cours de français. Le professeur leur a demandé d'enlever voile et grillage pendant les cours car, pour enseigner une langue, il faut voir les mouvements de la bouche de l'élève. Elles ont refusé de se dévoiler et ont déposé un recours pour discrimination. Or, si la HALDE a été d'avis qu'il fallait enlever le voile pour apprendre le français, elle n'a nulle part mentionné qu'en France on doit retirer son voile parce que, dans notre pays, l'on montre son visage ! Que des institutions et des associations très respectables tiennent des discours différents complique beaucoup les choses. Peut-être faudrait-il un débat national beaucoup plus large, qui permettrait de définir précisément ce que nous souhaitons. S'il est établi publiquement qu'en France certains principes ne sont pas négociables, cela sera su par tous ceux qui sont en France et par ceux qui veulent s'y installer.

Je me suis entendu dire que refuser aux femmes entièrement voilées le droit de sortir dans l'espace public, c'est les confiner chez elles. Elles seront alors confinées chez elles, et c'est tout ! D'ailleurs, elles seront bien obligées d'en sortir pour aller faire les courses ! Au nom de quoi devrions-nous accepter de piétiner nos principes pour quelques personnes ? Déjà, certaines mairies ont consenti à instaurer des horaires de piscine différents pour les deux sexes, au mépris de la mixité. Quand de tels signaux sont donnés, pourquoi se priverait-on d'essayer de contraindre de nouvelles mairies à accepter ce que d'autres ont déjà accepté ? Et c'est ainsi que, de fil en aiguille...

Nous pâtissons d'une idéologie venue des pays anglo-saxons et qui se voulait à la pointe de la tolérance : le différentialisme, que j'ai toujours combattu, y compris lorsqu'il s'agissait du féminisme. Le reliquat de cette idéologie constitue un obstacle à un discours clair et unifié. Peut-être faut-il parler à ces gens qui ont une autre conception des libertés, très respectable en ce qu'elle traduit un souci de tolérance et non une volonté d'oppression mais qui empêche la définition d'une position commune. Un débat national plus vaste est donc nécessaire entre démocrates pour se mettre d'accord sur le minimum commun que nous entendons faire respecter quoi qu'il arrive.

Oui, les trois religions monothéistes ont toutes été misogynes – ainsi ai-je eu l'occasion de

rappeler il y a peu que, dans les années 1950, le Vatican était terriblement hostile à l'accouchement sans douleur. Orthodoxes juifs, intégristes musulmans et intégristes catholiques sont globalement hostiles au corps de la femme, à sa libération, à la maîtrise de leur corps par les femmes. Pour eux, le corps des femmes appartient aux hommes, car c'est par là que sont faits leurs fils... Depuis vingt ans, toutes les religions se durcissent et l'on assiste, pour des raisons identitaires, à un mouvement général vers l'orthodoxie au mieux, l'intégrisme au pire. Or la liberté des femmes passe évidemment d'abord par la maîtrise de leur corps, et les religieux n'aiment pas cela.

Il est tout à fait souhaitable que l'école enseigne nos valeurs. Mais, vous le savez, ce n'est plus possible dans certaines écoles. Dans celles-là mêmes où il est indispensable de transmettre les principes essentiels du vivre ensemble et de la plus grande tolérance réciproque, il est déjà très difficile sinon impossible aux professeurs de se faire entendre quand ils évoquent ces thèmes. Des collègues enseignant dans certaines banlieues m'ont dit qu'ils ne peuvent plus enseigner ce que fut la Shoah car on ne les croit pas ; on prétend devant eux que c'est de la blague !

Je vous parais sans doute un peu découragée, mais cela ne signifie pas qu'il faut baisser les bras, et plus nous serons nombreux mieux ce sera. J'observe d'ailleurs que, depuis que vous avez eu l'idée formidable et saluée par tous de constituer cette mission d'information, les gens réfléchissent à la question, et que les voix qui s'élèvent pour dire « non, on n'est pas d'accord pour cela » ont de l'effet sur des jeunes femmes qui pourraient être tentées par des mouvements radicaux. Cet effet, direz-vous, ne peut être mesuré. C'est vrai, mais le fait qu'à vous tous vous incarniez une représentation de la France est un premier pas, important, sur la voie qui s'impose, celle de la pédagogie. »

Analysons les arguments.

Le premier paragraphe est une accroche rhétorique qui ancre le débat actuel dans celui sur la situation des femmes au Pakistan et en Afghanistan et inclut l'auditoire (le « nous »), c'est-à-dire postule que cet auditoire est d'accord et déjà d'accord avec elle.

Dans le deuxième paragraphe, Badinter énonce sa thèse : le port du voile intégral bafoue les trois grands principes de base de la République française, peu importe le nombre de voilées.

Le troisième paragraphe met en opposition deux (et seulement deux) versions de l'égalité des sexes : « L'une, la nôtre, celle des démocrates, est celle que l'on retrouve dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et que l'on peut résumer en quatre mots : mêmes droits, mêmes devoirs. Ici, la notion abstraite d'humanité l'emporte sur les différences biologiques, notamment sur la différence sexuelle. Puis il y a l'autre, celle des obscurantistes, celle aussi dont ont usé certains démocrates sincères, les naturalistes. Pour eux, droits et devoirs diffèrent selon les sexes ; les sexes sont égaux dans leurs différences. C'est le modèle de la complémentarité des sexes, où l'un est ce que l'autre n'est pas. L'idée fédératrice d'une humanité commune, d'une citoyenneté abstraite, n'a plus cours. Nos droits et nos devoirs sont différents, mais ils seraient équivalents. »

On notera :

- qu'il n'y a que deux versions de l'égalité des sexes;
- que l'une est celle des démocrates et l'autre celle des obscurantistes;
- que les démocrates qui contestent la première version se rangent du côté des obscurantistes puisque leur version est implicitement la même.

On est confronté ici au **sophisme de la fausse dichotomie** qui enferme le lecteur dans un choix qui ne reflète pas la réalité de la multiplicité des opinions et des nuances sur une question : il y a le féminisme de Badinter et l'obscurantisme, rien d'autre. Or il existe de très nombreuses visions du féminisme (par exemple l'écoféminisme) qui ne sont pas moins compatibles avec la démocratie que le féminisme de Badinter. Par ailleurs, l'assimilation du féminisme des « démocrates sincères » à la vision des obscurantistes (qu'on suppose être les Talibans) est tout simplement malhonnête et mensongère; les écoféministes, pour continuer sur cet exemple, ne se basent en aucun cas sur un texte religieux (ou sa mauvaise interprétation), ni n'implique quoi que ce soit en commun avec l'imbécillité de fondamentalistes religieux musulmans (ou autres). Il y a donc ici une **fausse analogie** basée sur la formulation d'un principe abstrait (« les sexes sont égaux dans leurs

différences ») réducteur qui aide à construire **une procédure d'amalgame**. Badinter assimile deux théories irréductibles à la manière de quelqu'un qui dirait que l'Islam, le christianisme et le judaïsme sont exactement les mêmes puisqu'ils exigent la soumission à Dieu. En effet, la soumission n'est pas conceptualisée ni vécue de la même manière dans ces trois religions et Dieu lui-même n'est pas perçu semblablement chez les chrétiens (pour lesquels ils s'incarne et prêche l'amour par dessus la loi), les juifs (qui intervient dans l'histoire humaine et s'adresse directement aux prophètes) et les musulmans (chez qui dieu est pour ainsi dire plus « transcendant » et indirect).

Dans le quatrième paragraphe, Badinter déclare : « S'agissant du principe de liberté auquel font appel certaines femmes qui portent le voile intégral, je souligne qu'à côté des « revendicatrices » qui s'expriment volontiers dans les médias, il y a toutes les autres, les soumises, les bâillonnées, celles que l'on ne pourra jamais entendre et en tout cas jamais entendre se plaindre. Autant dire que, déjà, les dés sont pipés : comme seules les premières s'expriment, on oublie les autres, on fait comme si elles n'existaient pas. » L'opération ici est la première manoeuvre tactique qui consiste à nier la légitimité de la parole des femmes qui revendiquent le droit de porter le voile intégral en évoquant ... celles qui ne le revendiquent pas. En effet, il est supposé ici que si elles ne le revendiquent pas, c'est parce qu'on les oblige à le porter; mieux, si elles avaient la parole, elles se plaindraient. Il y a donc deux supposés amenés sans preuve ou plutôt pour lesquels l'absence de preuve est carrément un aveu de la vérocité de la thèse de Badinter. Il s'agit du **sophisme de la preuve par l'ignorance** : puisque l'on ne sait pas si c'est vrai ou puisque l'on n'a pas la preuve du contraire, c'est que c'est vrai. En fait, on ne peut rien déduire du silence de celle qui ne disent rien : il y a mille causes possibles à ce silence, dont la plupart ne soutiennent pas la thèse de Badinter. Donc, ce sophisme par l'ignorance se base sur un **sophisme de causalité** (élimination d'une causalité multiple en faveur d'une seule causalité qui soutient la thèse). Cette fausse causalité est par ailleurs soutenue par la fausse analogie énoncée plus haut, c'est-à-dire l'assimilation (des causes) du port du voile intégral en Afghanistan au(x causes du) port du voile en France.

La suite du paragraphe mérite aussi qu'on s'y arrête. Badinter évoque le fait de donner des « moyens légaux de se libérer » aux femmes; il s'agit en l'occurrence (c'est ce qui fait l'objet du débat), de l'interdiction du voile intégral. Autrement dit, empêcher les femmes d'être vêtues de ce vêtement les libéreraient de toutes les contraintes évoquées ou supposées par Badinter. Ce procédé sophistique reviendra souvent dans la suite de l'argumentation. Il s'agit de faire de l'accident (c'est-à-dire d'une caractéristiques secondaire et pas essentielle d'un fait, d'un objet ou d'une situation) une partie de l'essence d'une chose. Si le voile intégral est effectivement et systématiquement lié à un certain nombre de pratiques discriminantes, violentes et déshumanisantes à l'égard des femmes, ou opposées à des principes d'ordre public, peut-on légitimement croire qu'en supprimant le voile on supprime le reste, c'est-à-dire qu'un intégriste musulman qui battrait sa femme cesserait de la battre une fois qu'elle ne porterait plus le voile ? Si c'était vrai, alors le voile serait même plus qu'un élément essentiel de la situation de la femme, il en serait l'une des causes les plus importantes : ce serait le port du voile qui serait la cause de tous les autres aspects de la situation discriminante, violente et déshumanisante. Il s'agit donc d'un **sophisme de fausse cause** qui double un **sophisme de confusion entre l'essence d'une chose et son accident**.

Le cinquième paragraphe offre plusieurs sophismes particulièrement savoureux. Lisons : « Venons-en aux « revendicatrices », qui en appellent à deux de nos libertés démocratiques : la liberté de se vêtir comme on le souhaite et la liberté de conscience. Personne ne songe à les empêcher de mettre les vêtements qu'elles veulent où elles veulent. Mais le visage n'est pas le corps et il n'y a pas, dans la civilisation occidentale, de vêtement du visage. » On notera tout d'abord que « Le visage n'est pas le corps ». On peut considérer qu'il en est une partie spécifique, demandant un traitement spécifique, mais le séparer du corps... C'est dans la suite de la phrase que réside le sophisme : « et il n'y a pas, dans la civilisation occidentale, de vêtement du visage. » A ce propos, on peut faire trois remarques :

- On se demande d'abord à quoi renvoie l'expression « la civilisation occidentale »; jusqu'ici, c'était la démocratie et la République française qui étaient invoqués; voici qu'arrive un plus vaste ensemble dont on ne connaît pas les contours (que Badinter ne spécifie pas non plus

d'ailleurs) : sont-ils équivalents ou imbriqués ? Car enfin, si la civilisation occidentale comprend la Grande Bretagne, elle comprend des pays, pas moins démocratiques que la France, où le port du voile (intégral ou partiel) est toléré, ce qui désert les propos précédents de Badinter, notamment sa fausse dichotomie.

- Quand bien même il n'y aurait pas de « tradition » sur le sujet au sein de la civilisation occidentale, en quoi l'existence ou non d'une tradition implique-t-elle le bienfondé d'une pratique ? Il s'agit ici implicitement du **sophisme de la tradition** qui indique que puisque une pratique est traditionnelle, elle est véridique, légitime, correcte, etc. Argument assez étrange chez une intellectuelle qui dénonce sans cesse la tradition (en tout cas celle des autres)...
- N'existe-t-il vraiment pas de vêtement du visage dans la civilisation occidentale ? Une barbe, n'est-elle pas – même si elle n'est pas un vêtement à proprement dit, un moyen de cacher légitimement son visage ? Et les lunettes de soleil, dont certaines couvrent la moitié du même visage ? Les foulard, les cagoules, les voiles de mariées, l'équipement du skieur alpin, etc. ? Le maquillage n'est-il pas un moyen de cacher son visage ? On me rétorquera que ces moyens ne sont pas toujours des vêtements ou qu'ils ne sont d'usage que dans certaines circonstances précises ou pour des usages qui n'ont rien à voir avec le fait de cacher son visage – c'est tout à fait vrai ! Mais cela permet de voir de quels raccourcis argumentatifs Badinter use et abuse...

Mais continuons : « Par ailleurs, la liberté qu'elles invoquent pour elles est complètement bafouée dans les banlieues pour celles qui sont nos sœurs, nos filles, et qui veulent vivre comme tout le monde. Vous le savez fort bien, de trop nombreuses jeunes filles sont interdites, en France, de robe et de jupe. Que fait-on pour elles ? Que fait-on pour que soit respectée, pour ce qui les concerne, la liberté de se vêtir comme elles l'entendent ? Ces jeunes filles sont déjà soumises à de multiples pressions de la part de leur environnement familial et social visant à ce qu'elles cachent leur corps sous des survêtements informels, sous peine d'être traitées de « putes » et pour éviter des agressions physiques. »

On notera dans la première phrase que les femmes qui revendiquent le voile ne sont pas les soeurs et filles de madame Badinter dont on croyait le féminisme plus « abstrait », comme elle le dit plus haut, et plus généraliste. On notera aussi que pour Badinter « vivre comme tout le monde », c'est vivre sans voile intégral et que c'est, en soi, la majorité qui compte – c'est ici le **sophisme de la majorité** (une opinion ou pratique est bonne si la majorité la défend).

Le procédé qui suit est particulièrement sordide rhétoriquement :

- il s'agit d'abord d'opposer deux groupes en supposant que la défense des intérêts de l'un (les femmes qui veulent qu'on les laisse se voiler) nuit à la défense des intérêts de l'autre (les femmes qui veulent qu'on les laisse porter des jupes), en mettant dans la balance une pratique majoritaire (le port de la jupe); il s'agit en même temps de délégitimer la dénonciation d'une menace sur une minorité (un loi avec un appareil d'Etat pour l'appliquer) par la dénonciation d'une autre menace sur une majorité (un pression sociale et communautaire) qui, en fait, n'est pas du même ordre; or, en soi, laisser des femmes se voiler n'est en rien interdire aux autres de mettre des jupes – mais Badinter explique son mécanisme implicite plus loin; disons déjà que j'ai appelé cette procédure **la procédure des vases communicant**;
- il s'agit ensuite de poser une question purement rhétorique : à moins de créer des lois redondantes avec des lois existantes qui, par exemple, augmentent les peines, il est en soi impossible de faire davantage pour les femmes qui portent des jupes puisque la loi condamne *déjà* le harcèlement, les agressions, les discriminations, etc.; la procédure consiste ici à amener l'idée d'un « nous » majoritaire qui serait victime – on y reviendra.

Mais ce n'est pas fini, et l'explication de Badinter arrive : « Même si, à mes yeux, il y a une différence entre voile, *niqab* et *burqa*, comment ne pas comprendre que la multiplication du nombre de jeunes filles qui portent le voile a un impact croissant sur celles qui ne veulent pas le porter, et pour lesquelles le refus devient de plus en plus difficile ? Je me suis trouvée un jour avec Sihem Habchi, que vous venez d'entendre, au collège Françoise-Dolto, à Paris, là où avait été tourné le film *Entre les murs*, pour y engager un dialogue avec les collégiens, après que le film *La journée de la jupe* leur eut été projeté. Une poignée seulement des collégiennes présentes portait

une jupe. Alors que, me tournant vers l'une des autres, d'origine maghrébine, je lui faisais valoir qu'elle pourrait en faire autant, j'ai entendu une réponse qui m'a épouvantée : « Les Françaises le peuvent, mais pas les Arabes ». Assis à ses côtés, un adolescent âgé sans doute de 14 ans a ajouté : « Chez nous, on met le voile, pas la jupe »... Si, donc, on laisse le voile intégral se banaliser, il deviendra peu à peu, inévitablement, l'uniforme de la suprême pureté que l'on réclamera des jeunes filles et, à son tour, il gagnera progressivement des adeptes au sein des milieux les plus traditionnels où, évidemment, les jeunes filles ignorent leurs droits. Pour dire les choses brutalement, on prend la voie du : « la *burqa*, c'est mieux que le voile » – et alors il sera toujours plus difficile aux jeunes filles concernées de dire « non » au voile et de lui préférer la jupe. Or, si nous avons une liberté de se vêtir à défendre, c'est celle-là.»

Notons la petite girouette rhétorique par laquelle Badinter fait semblant de reconnaître en passant une différence entre le voile simple et le voile intégral (en utilisant des termes qu'elles croit savants, histoire de se faire passer pour experte de la question) mais pour mieux les assimiler, au sein d'une sorte de gradation dont le voile intégral est l'épisode ultime. Voici qu'arrive le mécanisme des vases communicant : plus il y a de fille voilées, plus il y a de pressions sociales sur celles qui ne se voilent pas. Donc, si on laisse les femmes se voiler – a fortiori, intégralement – les pressions sociales vont se faire plus fortes sur les filles qui ne se voilent pas. Ce qui amène le fait que le seul (ou le meilleur) moyen de défendre les jupes, c'est d'interdire le voile (en l'occurrence, le voile intégral). Or, le raisonnement de Badinter implique :

- que le voile est nécessairement signe (voire cause) de soumission, de violence, de discrimination, etc., et non pas un signe revendicatif d'identité socio-culturelle, adolescente ou de foi religieuse ou de quoi que ce soit d'autre d'ailleurs;
- qu'il est un élément essentiel des situations d'inégalité vis-à-vis des femmes, donc que, la majorité des femmes battues, par exemple, sont voilées, qu'un lien de causalité dolosif puisse être établi entre le voile et les situations négatives diverses faites aux femmes;
- que toute pression sociale est nécessairement une contrainte insupportable et intolérable, donc, par exemple, que le fait qu'une tradition (donc une pression sociale) d'obligation de visibilité du visage existe est un scandale, sauf si cette pression est celle de la majorité sur la minorité, ce qui amène Badinter à être soit contradictoire avec elle-même, soit xénophobe en plus d'être sophistique;
- que l'Etat a légitimement le droit d'intervenir pour « réguler » les pressions sociales, donc pour les cadavres ambulants des magazines ou les publicités pour les sodas à la mode;
- qu'il y a une sorte de pente descendante du voile intégral au voile tout court.

Notons l'exemple mentionné par Badinter, qui s'apparente à une **induction abusive** (tirer une règle générale d'un cas particulier) et le fait que, dans le dispositif de son texte, elle mentionne le fait qu'une jeune fille défendant le voile se classe comme « Arabe », ce qui renvoie très opportunément le classement opposant les occidentaux aux *autres* en question, permettant à l'auteure de se dédouaner d'une accusation de xénophobie.

Elle écrit ensuite, pour parer à d'éventuelles critiques sur le principe d'une nouvelle législation : « Au passage, à ceux qui disent que c'est à la loi du 15 mars 2004 « encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics » que l'on devrait la démultiplication des femmes voilées dans l'espace public, je leur dis qu'ils se trompent. Dans tous les États d'Europe on observe l'augmentation massive du port du voile alors même que ces pays ignorent la loi de 2004 et, dans les pays du Maghreb, on est frappé de voir chaque année des femmes voilées en nombre toujours plus grand – et de plus en plus rigoureusement voilées. »

Son raisonnement est que puisque des pays sans législation interdisant ou réduisant l'usage du voile ont vu leur nombre de femmes voilées augmenter aussi voire plus qu'en France, ce n'est pas la législation du voile qui a fait augmenter le nombre de femmes voilées. Outre qu'elle ne donne ni source ni chiffre, et qu'un raisonnement sur le voile n'est pas nécessairement applicable pour le voile intégral, le raisonnement de Badinter, pour être valide, exigerait que les pays comparés soient comparables :

- qu'ils aient, par exemple, le même taux d'immigrés de religion musulmane ou d'origine x ou y;

- qu'il y ait une réelle inexistence de législation dans ces pays (on peut produire des règles par les lois, mais aussi par diverses normes inférieures à la loi ou élaborées par des entités fédérées, locales, voire des administrations (des circulaires), etc., comme c'est le cas en Belgique dans l'enseignement (chaque école décide de son règlement d'ordre intérieur à l'égard du voile)
- qu'il y ait tout simplement une absence de causalité entre l'augmentation des chiffres et la loi.

Ce sont les éléments de preuves et la précision qui manquent ici. Il y a par contre très clairement une forme d'argument d'autorité qui, parce qu'il est imprécis et sans sources est **un sophisme d'autorité illégitime**. Ajoutons à cela **un sophisme de comparaison boîteuse** (un grand classique polico-médiatique) **qui implique ici une confusion entre corrélation et causalité**. Car enfin, ce que veut prouver Badinter, c'est que l'existence d'une législation sur le voile n'est pas la cause unique ou principale d'une augmentation du nombre de femmes voilées. Par exemple, il faudrait pour cela qu'elle montre que tous les pays ayant une législation plus ou moins semblable et dont les situations culturelles, migratoires, etc. seraient elles-mêmes semblables ne présentent aucune augmentation du nombre de voilées ou que, si l'un ou plusieurs de ces pays ont connu une telle augmentation, celle-ci est liée à autre chose qu'à la législation elle-même. Ou plus simplement encore, qu'elle attaque le lien de causalité établis par ses adversaires entre la législation et l'augmentation des chiffres... Pour le dire autrement, ce n'est pas parce que plusieurs pays subissent le même phénomène sans avoir la caractéristique x et qu'un autre pays subit ce même phénomène en ayant cette caractéristique x que la caractéristique x n'est pas la cause du phénomène. Plus concrètement, ce n'est pas parce que dix individus n'ayant pas utilisé un savon gras pour se laver les cheveux ont perdu leurs cheveux qu'il n'y a pas de lien de causalité entre la perte de cheveux du onzième individu et le savon gras qu'il a utilisé...

Les trois paragraphes suivants peuvent être résumés par la première phrase : « Les femmes sont instrumentalisées pour être l'étendard bien visible de l'offensive intégriste, des intégristes en tous points hostiles aux principes démocratiques de l'Occident et en particulier à l'égalité des sexes. » Les femmes sont donc sans volonté, même si elles revendiquent leur droit au voile (on verra plus loin pourquoi) et sont des instruments de guerre. Car toute la logique de Badinter depuis le début du texte et sa fausse dichotomie, c'est d'installer un dispositif guerrier d'opposition entre deux groupes les Occidentaux et les intégristes, ceux-ci étant, on l'a vu, un fourre-tout comprenant les adversaires idéologiques de la même Badinter. Aussi, ce qui suit participe d'une vieille tactique de guerre qui consiste à déshumaniser l'adversaire, même s'il est une victime et cela au nom de la lutte contre la déshumanisation : « Or, le port du voile intégral est l'étendard des salafistes, considérés comme une secte offensive par la plupart des musulmans. Pourquoi ferions-nous une exception pour cette secte-là, qui prône une servitude volontaire conduisant à une sorte d'auto-mutilation civile par invisibilité sociale ? On aurait tort de comparer les femmes revêtues du voile intégral aux nonnes cloîtrées d'antan, car si ces religieuses étaient recluses et invisibles aux autres, les femmes dont nous parlons aujourd'hui sont souvent mariées, parfois mères de famille, et elles entendent s'imposer dans l'espace public sans identité, sans corps, sans peau, bref en ayant pris soin d'effacer tous les signes de l'humanité. » On le voit depuis le début du texte, le statut des femmes voilées oscille entre celui de victime de secte et celui d'ennemi à l'offensive : ce sont des instruments volontaires; voici que les pressions sociales dénoncées auparavant ne sont plus des circonstances atténuantes ou n'existent plus; on les verra basculer au paragraphe suivant de victime à bourreau. En sus, pour, une fois de plus, écarter tout précédent culturel occidental qui pourrait être évoqué pour justifier la présence de femmes « retirées » par religion, Badinter récuse toute comparaison entre les femmes voilées et les nonnes, pourtant bien plus retirées de la société que ne le sont les précédentes, reprochant finalement aux intégristes voilées d'être moins retirées et d'avoir une vie parfaitement normale. Cette volonté d'avoir une vie normale parmi les autres leur est... reprochée ! C'est une volonté de s'imposer à l'espace public ! Le raisonnement est plutôt étrange et **contradictoire**, notamment eu égard à ce qui a été dit plus tôt sur l'impossibilité de ces femmes de faire valoir leur droit car enfin, si elles étaient cachées, elles pourraient moins encore faire connaître leur sort... Cette phrase manifeste par contre, d'une manière particulièrement odieuse, le mépris de ces femmes et, fondamentalement, l'indifférence absolue à leur sort : ce n'est pas leur situation, qui gêne, c'est elles, elles-mêmes. Elles « ont pris soin » d'effacer tout

signe d'humanité. Ce qui veut dire, pour Badinter, que l'humanité se manifeste par la même apparence qu'elle : une jupe, du maquillage et un visage visible. Peu importe que ces mères câlinent leur enfant dans un parc, qu'elles fassent leurs courses en choisissant des produits sans sucre pour favoriser la santé de leurs gosses ou qu'elles aillent voir un film au cinéma : tout cela n'a pas d'importance, n'est pas un « signe d'humanité ». Parce que l'humanité, c'est être comme Badinter.

Et elle ajoute : « Je tiens enfin à souligner combien le port du voile intégral est contraire au principe de fraternité – ce principe fondamental auquel on a si peu souvent l'occasion de se référer – et, au-delà, au principe de civilité, du rapport à l'autre. Porter le voile intégral, c'est refuser absolument d'entrer en contact avec autrui ou, plus exactement, refuser la réciprocité : la femme ainsi vêtue s'arroge le droit de me voir mais me refuse le droit de la voir. Outre la violence symbolique de cette non réciprocité, je ne peux m'empêcher d'y voir l'expression d'une contradiction pathologique : d'une part, on refuse de montrer son visage au prétexte que l'on ne veut pas être l'objet de regards impurs – incidemment, c'est avoir une singulière vision des hommes que de penser que tout homme regardant une femme ne pense qu'à la violer –, d'autre part, on se livre à une véritable exhibition de soi, tout le monde fixant cet objet non identifié. En suscitant ainsi la curiosité, on attire des regards que l'on n'attirait peut-être pas quand on allait à visage découvert – bref, on devient un objet de fantasme. »

En sus de ce qui a déjà été dit dans l'analyse du texte du nouveau observateur « Adresse à celles qui portent volontairement la Burqa », il faut faire deux remarques sur ce passage. Sans préjuger de la manière dont le principe de fraternité est interprété par la loi et les textes constitutionnels français, il faut dire que, du point de vue philosophique ou moral, ou suite à un simple petit tour au dictionnaire, assimiler la fraternité à l'envie de rencontrer n'importe qui ou l'obligation de montrer son visage paraît être une réduction sémantique assez aberrante. Ensuite, en quoi refuser d'entrer en contact avec des passants est-il un refus d'entrer en contact à tout le monde ? Pour autant que l'on sache, ces femmes ont une famille, des amies, des connaissances; elles trient les personnes à qui elles montrent leur visage et leur corps; elles ne se cachent donc pas de tous. Jusqu'à nouvel ordre (et même si par temps informatiques, cela devient difficile, voire impossible), tout être humain trie les informations qu'il transmet; ces femmes-là, pour de bonnes ou de mauvaises raisons (c'est un autre débat), sélectionnent les personnes à qui elles offrent leur image. Voici que l'on pense soudain aux starlettes et à l'expression de la chanson de Gainsbourg : « mettre des verres fumés pour montrer tout ce que je veux cacher »...

Dans le paragraphe suivant, l'**imputation de responsabilité** est complet, et la transformation de la victime en (son propre) bourreau est elle aussi complétée : les femmes qui se voilent intégralement sont des malades mentales, des perverses : « Dans cette possibilité d'être regardée sans être vue et de regarder l'autre sans qu'il puisse vous voir, je perçois la satisfaction d'une triple jouissance perverse : la jouissance de la toute-puissance sur l'autre, la jouissance de l'exhibitionnisme et la jouissance du voyeurisme. Aussi, quand j'entends certaines femmes expliquer qu'ainsi vêtues elles se sentent mieux et qu'elles se sentent protégées – mais de quoi ? –, je veux bien les croire, mais je pense qu'il s'agit de femmes très malades et je ne crois pas que nous ayons à nous déterminer en fonction de leur pathologie. » Elles sont donc désormais des ennemies à qui il ne faut pas faire de quartier, puisque elles sont volontaires, et l'on a même plus à écouter leurs arguments puisque elles sont perverses. Il s'agit du désormais classique **sophisme de la folie**, forme d'ad hominem abusif, qui consiste à délégitimer une opinion ou même la nécessité de l'entendre en arguant de la maladie mentale de la personne qui la défend. Une maladie mentale se nomme et se prouve. Or Badinter n'en fait rien.

In fine, elle déclare dans le dernier paragraphe : « Enfin, si l'on ne fait rien, on abandonnera à leur sort toutes celles qui ne rêvent que de vivre comme tout le monde mais qui sont de plus en plus pressées de se soumettre au pouvoir religieux ou, pire encore, aux traditions. Nous avons toujours trop attendu pour lutter contre des pratiques traditionnelles insupportables, telles la polygamie ou l'excision. » Elle utilise une procédure rhétorique d'**amalgame** qui consiste à mettre sur le même plan des pratiques très différentes (et non liées entre elles sinon dans des stéréotypes abscons) dont on peut dire, en toute objectivité et quoi qu'on en pense, qu'elles ne sont pas de la même gravité : le mariage avec plusieurs femmes, une mutilation physique douloureuse, handicapante et qui peut entraîner la mort, et un habit couvrant tout le corps et le visage.

Mais ce n'est pas fini. Dans ses interventions orales, Badinter fait démontrer un art assez médiocre mais très représentatif de la sophistication de mauvaise foi actuelle – art manifestement suffisant pour enthousiasmer les députés qui la questionne et l'encensent. Par exemple, elle affirme : « (...) aujourd'hui déjà, en France, des jeunes filles n'ont plus vraiment la liberté de se vêtir comme elles le veulent et, peu à peu, toutes leurs libertés sont grignotées les unes après les autres : elles doivent se cacher pour aller consulter au Planning familial ; prendre la pilule leur est pratiquement impossible sauf à cacher la plaquette dans l'escalier... » On retrouve ici une allusion à la procédure des vases communicants, ici renforcée par ce que l'on appelle le **sophisme de la pente savonneuse**. L'argument de la pente savonneuse, consiste à dire que si un acte est posé (ou si une action n'est pas empêchée), des conséquences inévitables suivront, elles mêmes suivies d'autres conséquences, et ainsi de suite, comme dans un parcours où la chute d'un domino entraîne la chute du suivant puis, successivement, de tous les autres. La particularité de l'argument de la pente savonneuse – ce qui le rend délicat à manier et en fait souvent un sophisme – c'est que les conséquences sont d'ordres, de registres parfois très différents, donc les liens de causalité complexes et difficiles à prouver. Ici, cet argument est un sophisme puisque, d'abord, il part – on l'a vu - de ce que l'on appelle le sophisme de l'**accident magique** (un aspect secondaire et non essentiel d'un phénomène se retrouve avec un statut essentiel et un rôle causal primordial). Dans un premier temps, l'accident (le voile intégral) est pris pour ce dont il peut être la conséquence (le salafisme), ce qui amène à croire qu'en supprimant le voile intégral, on supprime le salafisme. Dans un second temps, on supprime aussi toutes les conséquences du voile intégral/salafisme (l'impossibilité d'aller au planning familial, de prendre la pilule, etc.).

Peu après, Badinter surenchérit sur ce qu'elle a déclaré dans son intervention principale : « Si, maintenant, nous acceptons de revenir sur nos principes parce qu'il s'agit d'un vêtement ou parce que l'on feint de croire qu'il s'agit d'une liberté religieuse ou parce que l'on est très relativiste et que l'on considère que toutes les traditions sont respectables, si, donc, nous cétons sur ce point, c'en est fini, car, d'une certaine façon, la liberté d'habillement proclame en creux la liberté des droits : le droit à une sexualité libre, le droit de ne pas être vierge quand on arrive au mariage et de n'avoir de comptes à rendre à personne... Toute une série de droits est attachée à la liberté du corps, et je ne vois pas au nom de quoi des traditions de l'Est devraient s'imposer à l'Ouest. D'autre part, à supposer que j'aie en Arabie saoudite, je serais obligée de mettre un voile – ce pourquoi je n'irai jamais. Mais si je m'y rendais, je me conformerais naturellement, aux coutumes de l'islam radical des wahhabites – c'est la moindre des politesses. » Badinter commence par résumer les justifications possibles à l'opposition au port du voile intégral :

- c'est juste un vêtement, donc une relativisation de l'importance de la question;
- c'est une liberté religieuse ou, à tout le moins, certains croient que c'en est une (on « feint » de croire);
- c'est une tradition par ce fait aussi légitime que toutes les autres. Or notera que

Or notera qu'elle ne mentionne pas l'existence d'autres raisons a priori légitimes, plus subjectives (une identité ethnique, un technique de distinction sociale, etc.) – il est vrai que, on l'a vu, les femmes qui portent le voile intégral ne sont à ces yeux pas vraiment des sujets. Elle n'attaque pas, comme on pourrait s'y attendre, la première affirmation (c'est juste un vêtement, c'est secondaire, accidentel, superficiel) – ce qui lui aurait pourtant permis de rendre légitime ses vases communicants et sa pente savonneuse. Elle réaffirme ce qu'elle n'a jusqu'ici pas prouvé : « la liberté d'habillement proclame en creux la liberté des droits » ce qui, sous formes de principes, est l'exacte réplique d'une affirmation sous forme d'exemple que l'on vient (encore) de rencontrer (si on laisse aller le voile intégral, alors les femmes ne peuvent plus aller au planning familial, etc.). Autrement dit, elle *répète* le même postulat pour la quatrième fois, comme si répéter la même chose sous des formes différentes légitimait, validait cette affirmation. Il ne s'agit pas de distraction, il s'agit véritablement d'une tactique, d'une procédure très courante qui s'apparente, dans ses effets, au **sophisme de la pétition de principe**. Celui-ci consiste à introduire ce que l'on veut prouver dans les prémisses du raisonnement. Ici, point même besoin de raisonnement : il est juste nécessaire de répéter le même postulat, mais sur des registres différents. Nous appellerons cette tactique **la tactique de l'administration de la preuve par la redondance**. Si l'on se reporte à la totalité du texte, on s'aperçoit de la connivence indéniable des députés et de Badinter : ces députés sont déjà convaincus des thèses de cette dernière et les questions qu'ils posent servent

non pas à la mettre en défaut sur ce qu'elle a dit (ce qu'il faudrait faire, fut-ce en terme de sources), lui faire expliquer quoi que ce soit ou à lui faire préciser, nuancer ou élargir son propos, mais tout simplement à lui faire répéter ce qu'elle a dit.

Et Badinter d'asséner une cinquième occurrence de sa thèse sur le registre, cette fois, de l'analogie entre deux exemples, celui de la situation posée par le voile intégral et celui de la situation durant l'affaire des voiles « simples » : « (...) je rappellerai qu'à l'automne 1989 paraissait le manifeste *Profs, ne capitulons pas*, un appel cosigné par cinq intellectuels, dont j'étais. Pourquoi ? Parce que M. Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, avait déclaré que les chefs d'établissement devaient établir un dialogue avec les parents et les jeunes concernés pour les convaincre de renoncer au port de signes religieux ; mais il ajoutait que si ces discussions échouaient, les enfants devaient être accueillis dans les établissements publics. Il y eut (...) un grand débat national à ce sujet. Vingt ans plus tard, j'ai la faiblesse de croire que, si le phénomène n'est pas exactement le même, nous recommençons la même chose qu'à l'époque et surtout que si nous avons dit alors fermement à trois jeunes filles manipulées par des intégristes « nous n'accepterons jamais ça », tout ce serait arrêté. Je n'aimerais donc pas que les réactions soient les mêmes qu'il y a deux décennies même si elles sont louables car motivées par l'idée de tolérance. Mais, parce que nous avons été tétanisés à l'idée que nous risquions d'être intolérants, nous avons alors toléré l'intolérable. » Notons que ce glissement (voile simple/voile intégral) est constant chez Badinter : par exemple, plus tôt dans le texte, elle affirmait que tolérer le voile intégral c'était favoriser le voile simple (« Si, donc, on laisse le voile intégral se banaliser, il deviendra peu à peu, inévitablement, l'uniforme de la suprême pureté que l'on réclamera des jeunes filles et, à son tour, (...). Pour dire les choses brutalement, on prend la voie du : « la *burqa*, c'est mieux que le voile » – et alors il sera toujours plus difficile aux jeunes filles concernées de dire « non » au voile et de lui préférer la jupe. »). Quoique sous couvert d'une formule (« si le phénomène n'est pas exactement le même ») seulement rhétorique (puisque rien ne vient nuancer le propos et que l'analogie est assumée), le raisonnement de Badinter consiste à rendre analogues la situation lors de la question du port du voile simple sous Jospin et celle de la question du voile intégral; puisque la réponse de « tolérance » n'a pas marché dans le premier cas, elle ne marchera pas dans le deuxième. Mieux, avec une formule ambiguë (« si nous avons dit alors fermement à trois jeunes filles manipulées par des intégristes « nous n'accepterons jamais ça », tout ce serait arrêté. »), le « tout » pouvant désigner la première situation ou les deux, elle tisse un lien causal entre les deux situations.

Ce raisonnement par analogie ne fonctionne que si l'analogie est fondée; pour cela il faut prouver que la situation du voile intégral est semblable pour l'essentiel à celle du voile simple, donc que c'est, par exemple, la même logique qui y préside, le même intégrisme qui y intervient, la même population dans le même contexte socio-culturel et avec les mêmes motivations qui y réagit, etc.). Bien sûr, rien de cela n'est fait, aucune source ou preuve n'est donnée, il s'agit donc, jusqu'à preuve du contraire (et l'administration de la preuve d'une analogie est dans le chef de celui qui l'invoque), d'une **fausse analogie** qui vient renforcer cette tactique de la preuve par la redondance.

Conclusion

Induction abusive, fausse dichotomie, fausse analogie, sophisme de définition, appel au conformisme, sophisme ad hominem abusif, sophisme de fausse cause, confusion entre essence et accident, sophisme de l'accident magique, sophisme culturel, amalgame, imputation malhonnête de causalité, sophisme de la pente savonneuse, sophisme de comparaison, procédure des vases communicant, tactique de l'administration de la preuve par la redondance et, par dessus le marché, utilisation du sinistre sophisme de la folie : Elisabeth Badinter est l'une des plus écoeurantes figures de la mauvaise foi actuelle – cela d'autant plus qu'elle est philosophe de formation et que le « serment d'Hippocrate » implicite, propre à ceux qui ont étudié la philosophie, consiste très précisément à respecter quelques règles élémentaires de logique dans leurs raisonnements. La complaisance, voire la complicité des députés qu'elle a en face d'elle n'en est que plus sordide et ne peut qu'amener de sérieux doutes sur l'utilité et la légitimité des